

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de BROONS

Par arrêté préfectoral du 27 septembre 2017, les habitants de Broons, Yvignac-La-Tour, Trémeur, Trédias, Mégrit, Sévignac, Guitté, Plumaudan, Caulnes, Saint-Jouan-de-l'Isle, Plumaugat, Languedias et Trébédan sur le département des Côtes d'Armor sont prévenus qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique va être ouverte, **du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017 inclus**, concernant la demande d'autorisation unique présentée par la SAS PARC EOLIEN BITERNE SUD dont le siège social est situé rue du Pré Long – ZAC Val d'Orson – 35770 VERN-SUR-SEICHE, en vue de créer et d'exploiter un parc éolien sur les communes de BROONS au lieu-dit «Lessart » et YVIGNAC-LA-TOUR au lieu-dit « La Noë Maillard ».

Le dossier comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet restera déposé pendant un mois en mairie de BROONS où le public pourra en prendre connaissance du 23 octobre 2017 au 24 novembre 2017 jusquà 17h00, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir : lundi - mardi - mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30, le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Le commissaire enquêteur, M.Didier DELAMARE recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie de BROONS les :

Dates de permanences	Horaires de permanences
lundi 23 octobre 2017	9h00 – 12h00
samedi 4 novembre 2017	9h00 - 12h00
mercredi 8 novembre 2017	09h00 - 12h00
vendredi 17 novembre 2017	14h00 - 17h00
vendredi 24 novembre 2017	14h00 - 17h00

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques

Le public pourra adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur à la mairie de BROONS ou à la préfecture des Côtes-d'Armor – bureau du développement durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 Saint Brieuc Cedex, (par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr. jusqu'au 24/11/2017 17h 00).

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Lénaïg CANDALH, responsable du projet éolien, e-mail : candalh@pt-technologie.fr – tel. : 02.99.36.77.40 - SAS PARC EOLIEN BITERNE SUD dont le siège social est situé rue du Pré Long – ZAC Val d'Orson – 35770 VERN-SUR-SEICHE.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau du développement durable et à la mairie de BROONS, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien fera l'objet d'une décision prise par arrêté préfectoral.